



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Ex-Yougoslavie

Question écrite n° 1520

### Texte de la question

M. Jean-Luc Preel attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'action menée par la France pour le retour de la paix dans l'ex-Yougoslavie, et aussi pour arrêter ces massacres perpétrés dans cette région. Le gouvernement français précédent a laissé aux Français un sentiment pénible d'incapacité et d'inertie sur ce sujet. Chaque reportage nous apprend de nouvelles atrocités, et l'on se trouve si impuissant ! La torture, les massacres, les viols continuent de se produire et les instances internationales tergiversent. Il lui demande donc ce que le nouveau gouvernement compte faire pour protéger plus efficacement les populations en place et pour développer l'action des forces des Nations Unies.

### Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, la France n'a pas ménagé ses efforts, dès le début du conflit, pour qu'il soit mis fin à la crise qui ensanglante l'ancienne Yougoslavie depuis plus de deux ans. La plupart de ses initiatives ont été adoptées en étroite coopération avec ses partenaires de la Communauté. Elle s'est trouvée à l'origine des différentes étapes du processus de paix, qu'il s'agisse en particulier de la conférence de La Haye ou de celle de Londres. De même, elle a pris l'initiative de la plupart des résolutions du Conseil de sécurité visant à décourager ou à sanctionner les agresseurs. Sur le terrain, elle assure avec ses partenaires une part essentielle de l'aide humanitaire. Ses soldats représentent le plus important des contingents mis à la disposition de la Forpronu et plus d'une dizaine d'entre eux ont payé de leur vie leur généreuse présence sur le terrain. La France a dénoncé avec force toutes les atteintes aux droits de l'homme, qui ont été commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, et s'est prononcée en faveur de la responsabilité personnelle des auteurs de telles exactions. Elle a été à l'origine, avec l'Allemagne, de la création du tribunal pénal international. Elle a soutenu avec succès la candidature d'un juge français pour y siéger. Depuis six mois, le Gouvernement a apporté un soutien sans faille à l'action des coprésidents du comité directeur de la conférence sur l'ex-Yougoslavie. Il a manifesté sa détermination à la fois dans le domaine de l'action diplomatique et dans celui de l'action humanitaire. La France a ainsi œuvré pour faire adopter la résolution 816, qui autorise le recours à la force pour faire appliquer l'interdiction de survol au-dessus de la Bosnie-Herzégovine, et a mis des avions à la disposition de l'OTAN à cet effet. Elle a fait adopter la résolution 820, qui renforce de façon substantielle les sanctions contre la Serbie-Monténégro, dont on se rend compte aujourd'hui qu'elle a eu un impact réel sur l'économie serbo-monténégrine et sur l'attitude des autorités de Belgrade. En outre, la France contribue au contrôle de l'embargo sur le Danube dans le cadre de l'UEO et aux missions d'assistance douanière mises en place dans les pays limitrophes. La France, de même, a joué un rôle majeur dans l'adoption de la résolution 824, qui établit six zones de sécurité en Bosnie, à commencer par la capitale Sarajevo, et de la résolution 836, qui a conduit à une modification du mandat de la FORPRONU permettant le recours à la force pour assurer la défense de ces zones. Elle a été la seule, jusqu'à présent, à envoyer des renforts sur place pour contribuer à la sécurité de ces zones. Elle est la première à déplorer l'insuffisance des actions engagées par la communauté internationale vis-à-vis de l'ancienne Yougoslavie. Tout récemment, elle a marqué sa détermination à participer à la mise en œuvre d'un éventuel plan de paix en Bosnie-Herzégovine en s'associant aux garanties internationales qu'un tel accord

prevoit. Dans le meme temps, elle ne relache pas ses efforts en faveur des populations, intervenant pour faciliter la liberation des prisonniers, poursuivant ses actions de soutien aux populations eprouvees, dont temoigne le recent voyage a Sarajevo de Mme Lucette Michaux-Chevry et de M. Philippe Douste-Blazy. La France reste persuadee qu'une solution durable du conflit ne peut venir que d'une solution negociee, agreee par les trois communautes, et qui assure a chacune des conditions d'existence respectueuses des droits de l'homme dans un cadre economique viable. A la veille d'un hiver qui s'annonce particulierement eprouvant pour l'ensemble de la population, la France entend poursuivre son action, en liaison avec ses partenaires europeens, pour mobiliser la communaute internationale, pour que tout soit mis en oeuvre pour favoriser la conclusion aussi rapide que possible d'un accord de paix en Bosnie-Herzegovine et en Croatie, et prevenir l'extension du conflit.

## Données clés

**Auteur :** [M. Prétel Jean-Luc](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1520

**Rubrique :** Politique exterieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mai 1993, page 1457

**Réponse publiée le :** 18 octobre 1993, page 3533